

## études et statistiques

www.ac-nantes.fr

2012.02  
MAI

**A la rentrée 2011, sur les 1 300 élèves scolarisés en troisième SEGPA-EREA dans l'académie en 2010, près de 700 poursuivent dans une formation sous statut scolaire Education nationale de l'académie, soit 52,6 %.**

**Ce taux de poursuite reste relativement stable depuis deux ans, après la forte augmentation de 2009 liée au développement des CAP accessibles à cette population.**

**Les modalités d'accès à ces sections ont en effet changé depuis 2009, dans l'objectif de réaliser un mixage des populations : en 2011, 43 % des élèves des sections concernées sont issus de troisième SEGPA, pour 74 % en 2008.**

**SEPP  
Service de l'Evaluation, de la  
Prospective et de la Performance**



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



## Devenir des élèves de 3<sup>ème</sup> SEGPA-EREA en 2011 : poursuites d'études dans une formation scolaire de l'Education Nationale

A la rentrée 2011, le nombre d'élèves en troisième SEGPA<sup>1</sup> reste quasi-stable, comme déjà observé en 2010, après plusieurs années de baisse ; en parallèle, les effectifs de troisième du premier cycle traditionnel augmentent depuis trois ans, sous l'effet de la démographie, avec toutefois une hausse très modérée cette année.

Sur la dernière décennie, la troisième SEGPA aura enregistré une baisse de 240 élèves dans l'académie (-15 %). L'évolution diffère selon les départements, avec une baisse importante en Maine-et-Loire (-150) et au contraire une légère hausse en Mayenne (+20).

### Relative stabilité des poursuites d'études à la rentrée 2011

A la rentrée 2011, la part des élèves issus de troisième SEGPA poursuivant leur scolarité<sup>2</sup> est de 52,6 %, taux en léger retrait par rapport à 2010 (54 %) ; il reste toutefois relativement stable depuis deux ans, comparé à la forte progression de sept points observée en 2009.

Pour rappel, le taux de poursuite s'élevait à 46 % en 2008 : on compte en effet, à la rentrée 2011, près de 700 élèves issus de troisième SEGPA inscrits dans une formation scolaire, soit une quarantaine de plus qu'en 2008, pour un vivier de SEGPA actuellement moins important. C'est en Mayenne et Vendée que le taux a le plus progressé depuis 2008.

En 2011, le léger recul du taux de poursuite dans l'académie est porté surtout par les départements de Sarthe et Vendée. Le Maine-et-Loire reste malgré cela le département ayant le taux le moins élevé (44 %).

En Loire-Atlantique, le taux de poursuite après une troisième SEGPA est au contraire le plus élevé de l'académie, de l'ordre de 60 %. Cependant, la présence plus ou moins importante de structures d'accueil spécifiques dans le département d'origine des élèves peut expliquer en partie ces disparités territoriales en terme de poursuite d'études.

D'autre part, on note en 2011 une légère hausse des poursuites d'études vers les formations de l'enseignement public (45,3 % pour 44,6 en 2010), un recul étant en effet constaté sur les poursuites d'études vers les formations de l'enseignement privé (7,2 % pour 9,2 en 2010).

<sup>1</sup> Par commodité, nous utiliserons dans cette note l'appellation « 3ème SEGPA », que les élèves soient scolarisés en SEGPA ou EREA.

<sup>2</sup> Sont comptés ici en « poursuite de scolarité » tous les élèves présents dans une formation scolaire du second degré de l'académie, y compris ceux redoublant la classe de troisième.

## L'accueil en «CAP accessible» concerne quatre élèves de SEGPA sur dix

La rénovation de la voie professionnelle mise en place à la rentrée 2009 s'est accompagnée du développement des CAP en deux ans, afin de permettre aux jeunes qui le souhaitent d'accéder à une qualification de niveau V. En parallèle, le nombre de sections de CAP «accessibles» aux élèves de troisième SEGPA a été augmenté afin de leur offrir un choix d'orientation plus large.

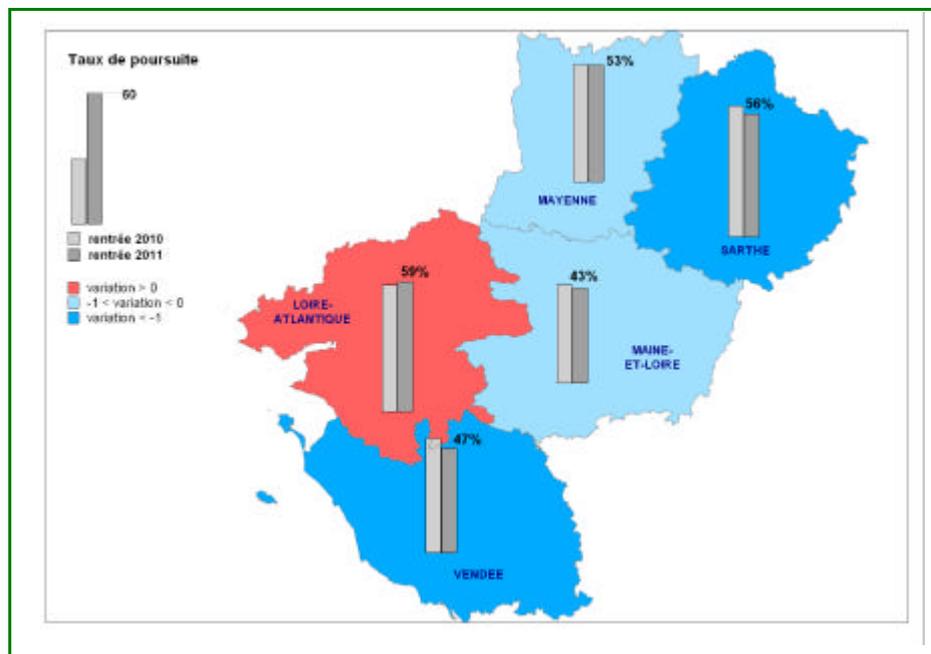
Ainsi, la poursuite d'études en CAP après une troisième SEGPA concerne désormais un élève sur deux (49,6 % en 2011) pour seulement 42,2 % en 2008. Un léger flux vers le bac pro 3 ans s'observe à nouveau en 2011 (1,2 %, ce qui représente 16 élèves), alors qu'il s'était presque éteint à la rentrée 2010.

Les «CAP accessibles» identifiés dans les établissements publics peuvent accueillir, selon la procédure d'affectation, les élèves issus de SEGPA. Dans l'académie en 2011, une trentaine de spécialités sont listées comme étant accessibles à ces élèves. Sauf exception, tout établissement public dispensant une de ces spécialités est concerné. Celles scolarisant le plus d'élèves originaires de troisième SEGPA sont «Assistant technique en milieu familial et collectif» et «Agent polyvalent de restauration» (cf.annexe).

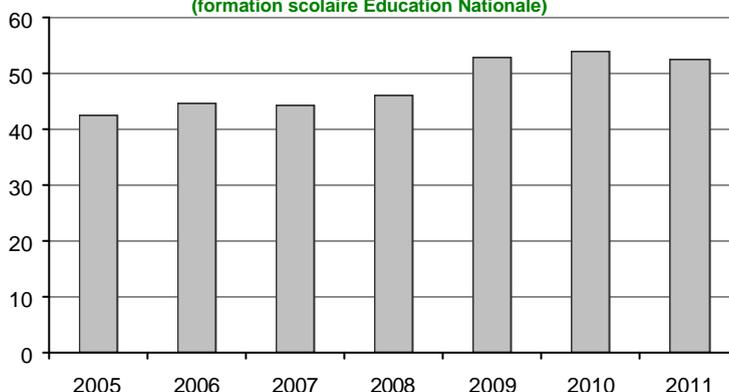
Sur les 700 élèves issus de SEGPA en poursuite d'études dans l'académie, les «CAP accessibles» en scolarisent 553, soit la majeure partie des élèves poursuivant dans le public après cette classe ; cet effectif d'élèves est en légère baisse par rapport à 2010 (564 élèves), après deux ans d'augmentation liée à une hausse des demandes d'affectation vœu 1 vers ces sections spécifiques, au détriment des demandes vers l'apprentissage.

Dans le privé, l'accueil en CAP après une troisième SEGPA existe également, il représente environ 70 élèves pour une centaine en 2010. Pour un cinquième d'entre eux, ils sont scolarisés dans une spécialité

différente de celles listées comme accessibles dans le public, comme par exemple « Petite Enfance » ou « Coiffure » (cf. annexe).



Poursuite d'études dans l'académie après une 3<sup>e</sup> SEGPA (formation scolaire Education Nationale)



Formation suivie	2006	2007	2008	2009	2010	2011
CAP	566	591	592	681	674	650
Bacpro 3 ans / BEP	53	39	23	27	32	23
Redoublement *	39	24	33	12	3	16
Total poursuite	658	654	648	720	709	689
Effectif 3 <sup>e</sup> me SEGPA N-1	1473	1473	1403	1357	1312	1311
(%)						
CAP	38,4	40,1	42,2	50,2	51,4	49,6
Bacpro 3 ans / BEP	2,6	1,6	2,4	0,9	0,2	1,2
Redoublement *	3,6	2,6	1,6	2,0	2,4	1,8
Total poursuite	44,7	44,4	46,2	53,1	54,0	52,6

Source : Base Elèves Académique

\* 3<sup>e</sup> SEGPA ou 3<sup>e</sup> ordinaire

## La population accueillie en «CAP accessible» de l'enseignement public est plus mixée

Les « CAP accessibles » de l'enseignement public sont majoritairement implantés en lycée professionnel, mais aussi en EREA. Ils sont accessibles aux élèves de troisième SEGPA et d'insertion mais peuvent accueillir d'autres élèves.

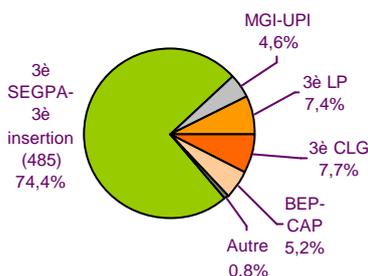
A la rentrée 2011, suite à l'évolution de la carte scolaire, la première année de «CAP accessible» accueille au total 1 301 élèves, soit deux fois plus qu'en 2008 en «CAP prioritaire». C'est également un peu plus qu'en 2010. Ils sont 558 élèves (571 en 2010) provenant de troisième SEGPA dont 553 originaires de l'académie (cf. partie précédente).

Ainsi, le nombre d'élèves issus de troisième SEGPA et de troisième d'insertion ne représente plus que 43 % de la population totale scolarisée en première année de «CAP accessible», pour 47 % en 2010 et 74 % en 2008, ce qui montre bien une diversité plus importante en terme d'origine scolaire.

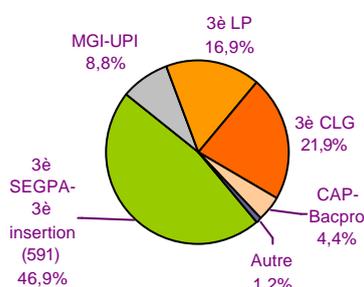
Les autres élèves proviennent majoritairement de troisième de collège (26 %) et de troisième de lycée professionnel (16 %), mais aussi de formations d'insertion (6,5 %) ou plus rarement de second cycle professionnel (4 %).

La comparaison de l'origine scolaire des élèves présents en «CAP accessible» à celle des élèves qui y ont été affectés met en évidence un léger écart : 51,9 % des élèves affectés en CAP accessible sont issus de troisième SEGPA alors qu'ils ne représentent plus que 43 % des présents à la rentrée. En effet, un certain nombre d'élèves issus de troisième SEGPA affectés en CAP accessible ne sont pas présents à la rentrée, ayant peut-être opté pour une autre voie de formation (apprentissage, agriculture ...).

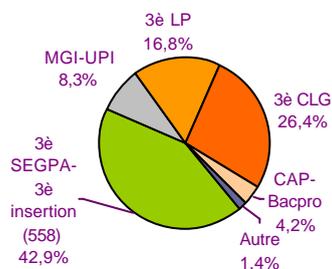
**Origine scolaire des élèves de CAP prioritaire (sept 2008)**  
652 présents



**Origine scolaire des élèves de CAP accessible (sept 2010)**  
1261 présents



**Origine scolaire des élèves de CAP accessible (sept 2011)**  
1301 présents



## Réussite au CAP après une SEGPA

A la session de juin 2011, les élèves issus deux années auparavant de troisième SEGPA, et ayant poursuivi en CAP sous statut scolaire, ont réussi l'examen dans les proportions suivantes : 344 admis sur 429 présents, soit un taux de réussite de 80,2%. Ce taux de réussite est relativement élevé, bien qu'inférieur de 9 points à celui des élèves issus de troisième du cursus ordinaire (89,7 %).

Par rapport à la cohorte initiale des élèves issus de troisième SEGPA ayant poursuivi en CAP (681 élèves), ils sont donc 50 % à avoir obtenu un CAP en juin 2011, c'est-à-dire en deux ans, sans redoubler. Ce taux est de 61 % pour la cohorte des élèves issus de troisième du cursus ordinaire.

En juin 2010, la cohorte précédente des élèves poursuivant en CAP après une SEGPA avait obtenu le diplôme en deux ans dans une proportion semblable (53 %), proportion qui s'est accrue à 59 % en prenant en compte les lauréats de la session suivante (juin 2011) : parmi les élèves de SEGPA poursuivant en CAP, ils sont ainsi près de 6 sur 10 à avoir obtenu le CAP en deux ou trois ans.

Claire ROPERS, SEPP

## Après une 3è en lycée professionnel

Ces classes permettent aux jeunes de suivre en 3ème un module de « découverte professionnelle »

A la rentrée 2011, les élèves issus d'une troisième en lycée professionnel sont 48 % à se diriger vers un bac professionnel, 19 % vers un CAP et 5 % vers une seconde générale et technologique (2 % redoublent). Ces élèves se dirigent donc en proportion davantage vers un bac professionnel que vers un CAP. Par ailleurs, pour ces élèves, le taux de sortie à l'issue de la troisième est de 25 % contre 47 % pour ceux issus de troisième SEGPA. Ces taux sont, l'un comme l'autre, plus élevés que le taux de sortie des élèves issus de troisième de collège (14 %), en raison vraisemblablement de départs plus nombreux vers d'autres voies de formation, notamment vers l'apprentissage.

## ANNEXE : Poursuite en CAP après une troisième SEGPA, par spécialités

### Public, rentrée 2011 (CAP accessibles)

Spécialité de CAP	Effectif (tri décroissant)
ASS. TECH. MILIEUX FAMIL.COLLECT	98
AGENT POLYVALENT DE RESTAURATION	83
EMPLOYE COMMERCE MULTISPECIALITES	76
FABRICT MEN MOB AGENCMT	42
MACON	28
CUISINE	25
INSTALLATEUR SANITAIRE	23
PEINTREAPPLICATEUR DE REVETEMENT	23
SERRURIER METALLIER	21
EMPL.VENTE:PRDTS EQUIPMTS COURANTS	17
SERVICES HÔTELIERS	16
REALISAT. EN CHAUDRONNERIE INDUS.	14
RESTAURANT	14
MAINT.MAT. OPT.MAT. PARCS JARDINS	13
MAINTENANC.BATIMTS DE COLLECTIVITE	9
TRAVAUX PAYSAGERS	7
MAINTENANCE ET HYGIENE DES LOCAUX	7
REPARATION DES CARROSSERIES	6
AUTRES*	36
<b>TOTAL</b>	<b>558</b>

Remarque : 23 élèves poursuivent en CAP non accessible (ils ne sont pas pris en compte ici)

\* METIERS DE LA MODE, CONSTRUCTEUR CANALISATIONS T.P., BOULANGER, COMPOSIT.PLASTIQ.CHAUDRONNES, FLEURISTE, COUVREUR, PLATRIER-PLAQUISTE, CONSTRUCTEUR BOIS, EMPLOY.VENTE.PRODUITS ALIMENTAIRES, CONSTRUCTEUR BETON ARME BATIMENT, CONDTE SYST.IND., INSTALLATEUR THERMIQUE

### Privé, rentrée 2011

Spécialité de CAP	Effectif (tri décroissant)
ASS. TECH. MILIEUX FAMIL.COLLECT.	16
EMPLOYE COMMERCE MULTISPECIALITES	8
EMPL.VENTE:PRDTS EQUIPMTS COURANTS	8
FABRICT MEN MOB AGENCMT	8
PETITE ENFANCE	6
AGENT POLYVALENT DE RESTAURATION	6
COIFFURE	5
AUTRES *	17
<b>TOTAL</b>	<b>74</b>

\* MAINTENANC.BATIMTS DE COLLECTIVITE, AGENT ENTREPOSAGE ET MESSAGERIE, EMPLOY.VENTE.PRODUITS ALIMENTAIRES, CONSTRUCTEUR BETON ARME BATIMENT, METIERS DE LA MODE, PÂTISSIER, EMPLOY.VENTE SPEC. : SERVICE, REPARATION DES CARROSSERIES, PREP.& REAL. OUVRAGES ELECTRIQUES

#### Les différentes possibilités offertes pour préparer un CAP après la troisième SEGPA

A l'issue de la troisième SEGPA, la plupart des élèves poursuivent un cursus de formation professionnelle. Deux possibilités leur sont offertes pour préparer un CAP :

- sous statut scolaire (en lycée professionnel ou en EREA),
- par apprentissage.

Le passage de la structure adaptée à un nouvel environnement, le lycée professionnel pour les uns, le monde du travail pour les autres, constitue pour ces élèves une réelle difficulté. Afin de les aider dans cette transition, des dispositifs existent :

- en lycée professionnel, certains CAP sont identifiés comme pouvant accueillir des élèves de SEGPA, ils sont appelés « CAP accessibles »,
- dans le cadre de l'apprentissage, sur décision de la MDPH, ils peuvent bénéficier d'un contrat d'apprentissage aménagé dont la durée est prolongée d'une année supplémentaire et qui octroie à leur employeur des aides financières complémentaires.